

## Oncodesign : souhaite 'accélérer l'activité de découverte'.

(CercleFinance.com) - Le Dr. Philippe Genne, PDG, fondateur et actionnaire majoritaire d'Oncodesign, entreprise biotechnologique spécialisée dans l'identification de l'utilité thérapeutique des molécules et leur découverte, répond aux questions de Cercle Finance, dans le cadre de l'opération d'introduction en Bourse, sur Alternext à Paris.

Cercle Finance : Tout d'abord, parlez-nous de l'activité de la société.

Philippe Genne : Oncodesign, fondée en 1995 et basée au sein du pôle universitaire et hospitalier de Dijon, compte 63 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de 7,3 millions d'euros en 2013.

Trouveurs de thérapies anticancéreuses, nous déployons une double activité de prestation de services en expérimentation pour le compte de grands laboratoires pharmaceutiques, et de découverte de nouvelles molécules thérapeutiques.

Concernant la première activité du groupe, développée depuis ses débuts, à savoir l'expérimentation, elle consiste en l'identification de l'utilité thérapeutique et du potentiel des molécules apportées par les clients (au nombre de 500 actuellement dans 21 pays). Pour cela, nous nous appuyons sur une plateforme technologique de pointe.

A l'issue d'études approfondies, nous délivrons ou non aux molécules leur 'passeport' pour poursuivre dans la bonne voie.

L'autre pilier d'activité du groupe, instauré en 2008, repose sur la découverte et la production de molécules spécifiques que sont les inhibiteurs de kinases, un marché évalué à 40,2 milliards de dollars en 2016.

Il s'agit d'enzymes régulatrices de bon nombre de processus physiologiques. Leurs dérégulations sont responsables de plus de 400 maladies, tels que les cancers, les pathologies du système nerveux (Parkinson par exemple) ou les maladies inflammatoires.

Oncodesign, disposant d'une librairie de 5000 inhibiteurs de kinases, affiche sept programmes en développement et 16 brevets.

Hors-oncologie, la société a noué très tôt des partenariats avec Ipsen, Sanofi et UCB, dont les revenus potentiels à moyen-terme, soumis à des franchissements d'étapes, peuvent déjà atteindre jusqu'à 350 millions d'euros, hors royalties.

Dans le domaine de l'oncologie, où Oncodesign dispose d'une expérience de 19 ans, nous développons trois nouvelles molécules jusqu'en fin de phase clinique I/IIa, pour ensuite les licencier à des partenaires et générer pour la société une création de valeur maximale.

CF : Pour quelles raisons Oncodesign choisit de tenter l'aventure boursière ?

PG : Les 10 millions d'euros minimum que nous entendons lever doivent nous permettre de

poursuivre et accélérer notre activité de découverte de nouvelles molécules en oncologie.

Par ailleurs, nous souhaitons accroître notre visibilité, afin de signer d'autres partenariats majeurs avec des acteurs reconnus de l'industrie pharmaceutique.

Enfin, nous avons pour objectif d'étoffer le service commercial de la société, dans le but de conquérir de nouveaux clients pour notre activité de prestation de services.

A l'issue de l'opération d'introduction en Bourse, l'équipe dirigeante conservera une majorité des parts au capital (BSA inclus), témoignant d'une convergence des intérêts avec les actionnaires. Le flottant devrait atteindre environ 25%.

CF : Pouvez-vous nous décrire les modalités de l'opération ?

PG : Il s'agit d'une offre au public en France et d'un placement global institutionnel en France et hors de France (à l'exception des Etats-Unis).

La fourchette de prix indicative se situe entre 6,42 et 7,34 euros. La taille initiale de l'offre, ouverte jusqu'au 26 mars prochain, correspond à l'émission de 1.453.489 actions nouvelles, ce qui représente 10 millions d'euros sur la base du point médian de la fourchette (soit 6,88 euros).

La clause d'extension porte sur au maximum 218.023 actions nouvelles, soit 15% de la taille initiale de l'offre et l'option de surallocation, sur au maximum 77.882 actions existantes cédées.

Le montant total brut de l'opération pourrait s'élever à 11,5 millions d'euros (en cas d'exercice de la clause d'extension et sur la base du point médian de la fourchette).

Les deux principaux actionnaires financiers (CM-CIC Capital Innovation et Avenir Entreprises Investissement - BPI France) se sont engagés à souscrire jusqu'à 1,3 million d'euros, soit environ 13% du montant brut de l'offre (hors clause d'extension), sur la base du point médian de la fourchette.

Le 27 mars prochain, interviendront la fixation du prix de l'offre et l'exercice éventuel de la clause d'extension.

Le 1er avril 2014, aura lieu le règlement-livraison des actions nouvelles. Le lendemain, les négociations sur le marché Alternext à Paris débuteront.

Enfin, le 1er mai 2014 correspond à la date limite d'exercice de l'option de surallocation.